

## Comment obtenir un bonus à vie ?



**Depuis quelques mois, plusieurs assureurs promettent un bonus à vie à leurs assurés ! Dans les faits, qu'en est-il ?**

Le **bonus à vie** a été lancé fin 2007 par la Maaf, précurseur en la matière.

Depuis, la plupart des assureurs proposent des formules d'[assurance](#) proches du bonus à vie.

Avant d'obtenir un bonus à 50 %, rappelons-le, il faut aligner **13 années de conduite sans sinistre responsable** ;..Quand même !

En l'absence de bonus à vie, si le code des assurances prévoit dans le cas d'un bonus à 50 %, une franchise au 1er accident responsable, au second, le bonus de 50 % est perdu par l'assuré qui aura commis 2 sinistres responsables en 15 ans de conduite, ce qui reste un historique assez favorable.

La plupart des assureurs exige 16 années de conduite sans sinistre pour faire bénéficier l'assuré d'un bonus à vie.

13 ans pour atteindre le bonus à 50 %, et 3 années supplémentaires pour le transformer en bonus à vie.

Le **bonus à vie** prévoit qu'après **16 ans de conduite sans sinistre**, un assuré conserve même en cas de sinistres responsables, le tarif d'assurance correspondant à un bonus à 50 %. Le bonus à vie fonctionne donc comme une remise commerciale de l'assureur en cas de sinistres responsables.

Le bonus à vie ne serait-il pas qu'un **coup marketing** ? Peut-être.

Le bénéfice du bonus à vie, ne remet pas en cause les droits de résiliation à l'initiative de l'assureur prévus dans le code des assurances.

Ainsi un assuré disposant d'un bonus à vie, peut être résilié par son assureur après un sinistre ou à l'occasion annuelle de son contrat d'assurance.

Le bonus à vie vise à fidéliser les bons [conducteurs](#), donc les conducteurs très rentables pour leur assureur. Calculez : 16 ans de prime d'assurance sans le moindre sinistre.

Le bonus à vie ne concerne que les conducteurs ou les [conductrices](#) de plus de 35 ans : le conducteur principal du véhicule concerné doit être titulaire d'un permis de conduire depuis au

moins 16 ans; afin de pouvoir justifier de 16 années de conduite sans sinistre.

Eric Houquet, 16/01/2008